



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19 mai 2009

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 20 mai 2009 Modification de l'ordre du jour

Le conseil d'administration du 18 mai 2009 a considéré que les rémunérations qui peuvent être allouées à Monsieur Jacques Tordjman au terme de son mandat social de Président et de Directeur général de la société ne constituaient pas une convention réglementée mais relevaient de la compétence du conseil d'administration dans le cadre de ses attributions normales et dans le respect des formes prévues par la réglementation et les règles de gouvernance.

Conséquences sur les modalités de vote :

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que la septième résolution est désormais sans objet et ne sera pas soumise au vote des actionnaires. Les autres résolutions restent inchangées.

La modification de l'ordre du jour ne changera pas la numérotation des résolutions qui restent au nombre de quatorze. Seuls les votes exprimés sur la septième résolution ne seront pas comptabilisés.

Le conseil d'administration

A propos de GFI Informatique

GFI Informatique est un acteur incontournable dans le monde des services informatiques avec quatre offres stratégiques : Conseil, Intégration de systèmes, Infrastructures et Production et Solutions. GFI Informatique s'adresse principalement aux grandes entreprises, aux administrations et aux collectivités territoriales. Dans le cadre de son industrialisation, le Groupe dispose de 11 centres d'expertises, de 2 centres de services nationaux études et production et de 3 centres off-shore. En 2008, GFI Informatique a réalisé un chiffre d'affaires de 768,1 millions d'euros avec 10 000 collaborateurs. Le Groupe compte plus de 40 agences en France et 9 implantations en Europe du Sud, Europe du Nord, Maroc et Canada. Pour plus de renseignements, www.gfi.fr

GFI Informatique Relations Presse : Martine Canaque – Email : mcanaque@gfi.fr
Tél. +33 (0)1 53 93 43 80